Magny Cours



Joindre la photocopie du permis de conduire + une enveloppe timbrée Confirmation après réception de l'engagement. Chèque à libeller à l'ordre Ton-up.

PILOTE MACHINE

Nom: Marque: Prénom: Type: Année: Adresse: Tél. : E-mail:

LICENCE 40 €

Obligatoire pour tourner sur ce circuit. Il s'agit d'une licence d'entraînement valable pour le week-end. Elle est inutile si vous avez une licence FFM, nationale, internationale, entraînement à l'année etc.... Elle doit être accompagnée IMPERATIVEMENT d'un certificat médical.

PARTICIPATION

180 € Frais de circuit par moto, pour une catégorie, pour les 3 jours : Vendredi: 12h20/12h40 -Comprend: 5 manches: 17h20/17h40 Samedi: 09h05/09 h30 -15h05/15h30 Dimanche 11h10/1 1h35

Comprend: un pass pilote + un pass accompagnant + un parking paddock valables pour les 3 jours

Date: Signature:

Mention «Lu et Approuvé», obligatoire recto-verso

Ton-up,

10 rue Paul Emile Victor, 17000 La Rochelle Tél: 06 03 45 00 39 - Fax: 05 46 27 30 26

E-mail: bleumarine.s@wanadoo.fr



REGLEMENT GENERAL

Généralités.

Dans le cadre du 11ème Bol d'Or Classic organisé par l'A.M.C.F. Sport et le Circuit de Nevers Magny Cours les 13, 14 et 15 septembre 2013 seront organisées plusieurs séances de démonstrations qui donneront aux détenteurs de motos anciennes la possibilité de rouler sur le Circuit de Nevers Magny Cours. Les machines seront regroupées en séries définies par les organisateurs en fonction de leur âge. Tout participant devra être MAJEUR et titulaire d'un permis moto correspondant à sa cylindrée (ou CASM) qu'il devra présenter lors des vérifications administratives.

Inscriptions.

Pour Être prises en considération, les demandes devront être retournées dûment signées et remplies, accompagnées d'un paiement par chèque.

Les inscriptions seront traitées par ordre chronologique. Les dossiers incomplets seront retournés. Un même pilote ne pourra s'inscrire sur plusieurs motos dans une même catégorie. Tout passager est strictement interdit sur une moto solo. Une fois acceptée par les organisateurs, l'inscription sera confirmée par courrier. Elle ne sera pas remboursable pour quelque raison que ce soit.

Véhicules admis. Pourront participer aux démonstrations tout motocycle 2 roues, de présentation conforme à l'original et sorti d'usine avant le 31/12/90. Les organisateurs pourront refuser la participation de toute machine sans justifier leur décision.

Accueil. Les participants seront convoqués pour retirer leurs pass à l'accueil général de la manifestation : 1 pass pilote démonstration. + Une invitation accompagnant avec accès enceinte générale et paddock + 1 parking paddock.

Horaires d'ouverture de l'accueil et des vérifications administratives et techniques :

Jeudi : de 16h à 19h Vendredi : de 10h à 19h Samedi : de 08h à 12h.

Les vérifications administratives et techniques prendront fin le samedi à 12h.

Vérifications techniques.

Machines: Un examen visuel général des machines portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté, sur son état général et sur les risques qu'il peut faire courir à autrui. Le pilote devra faire son affaire du bon état général de sa machine et plus particulièrement le fonctionnement des freins, et le bon état des pneumatiques.

Les leviers de freins doivent être boulés, les guidons et repose-pieds bouchés, les parties saillantes, coupantes ou perforantes doivent être protégées, les béquilles centrales et latérales fixées solidement à l'aide de collier Colson ou de fil de fer, phare, clignotants et feu arrière scotché. Les rétroviseurs devront être dans la mesure du possible démontés ou le cas échéant avoir leurs glaces scotchées.

Sur les machines les plus anciennes, prévoir un récupérateur de 0,250 litres afin de capter les vapeurs d'huile de la mise à l'air libre du moteur. Pour les machines à moteur 4 temps, un bac récupérateur garni de mousse ou feutre doit être installé sous le moteur et la boite de vitesse afin de capter les éventuelles pertes d'huile risquant de souiller la piste. Il doit pouvoir contenir la moitié de tous les liquides moteurs et boite. Il sera pourvu dans sa partie basse d'un bouchon vissé, afin d'être vidé en cas de forte pluie. Sur les machines à refroidissement liquide, seule l'eau est autorisée (pas de glycol, liquide 4 saisons, etc...)

Un coupé-circuit doit être installé. Il doit être visible et accessible de tous et surtout des commissaires de piste pour arrêter le moteur en cas de chute. Aucune machine ne pourra rouler en échappement libre.

Le niveau sonore maximum admis est fixé à 102 db (plus 3db de tolérance).

Il est recommandé que des protections soient installées : 1. au droit du pignon de sortie de boite de vitesse

2. à l'entrée du brin de la chaîne sur la couronne arrière

Les organisateurs pourront à tout moment refuser le départ d'une machine qu'ils jugeraient dangereuse ou ne correspondant pas à celle décrite dans le bulletin d'inscription.

Lors des vérifications techniques, une pastille correspondant à la série sera apposée sur le phare de la machine.

Equipements: Les participants devront obligatoirement porter un casque intégral homologué en bon état, sans traces de choc ou rayure, homologué ECE 22/05. Une protection dorsale est obligatoire de préférence portant la norme CE, des gants en cuir, des chaussures en cuir couvrant la cheville (ou des bottes) ainsi qu'une combinaison ou pantalon + blouson en cuir offrant une bonne protection en cas de chute. Tout participant dont l'équipement sera jugé insuffisant se verra refuser l'entrée en piste.

Accès à la piste. Les machines devront se présenter en pré-grille à l'appel du speaker (15 min. avant le départ de la série). Comportement en piste. Les participants devront rouler à leur rythme et respecter les autres participants, les distances de freinage, les trajectoires, et les consignes du personnel de piste. Tout chronométrage est interdit. A tout moment, les organisateurs pourront exclure de la manifestation un pilote dont le comportement serait jugé dangereux.

Annulation. En cas d'annulation d'une ou plusieurs séries pour raison de force majeure (intempéries, incident sur piste....), les participants s'engagent à ne réclamer aucun remboursement ni indemnité aux organisateurs.

Je soussigné(e) souhaite participer à la série Ton-up et m'engage à respecter le règlement des démonstrations du 10ème Bol d'Or Classic et à me conformer aux prescriptions des organisateurs.

Fait à . Le

Signature du pilote

